

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil municipal du jeudi 25 juin 2026 19:00

En exercice : 11

Présents : 9

Excusés : 1

Absents : 1

Date de la convocation :
17/06/2026

Président de séance :
Jean-René CHEVALLIER

Secrétaire de séance :
Marie-Christine PEREIRA-
LEBLANC

Rapporteur : Monsieur le
Maire

N° interne de l'acte :
2026_039
N° de feuillet : 1

jeudi 25 juin 2026, le Conseil Municipal de Commune de Mazille s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Mairie.

Membres présents :

Jean-René CHEVALLIER , Jocelyne BILLONNET , Fabrice GAUTHIER,
Martine PETIT, Armando PEREIRA, Marie-Christine PEREIRA-LEBLANC,
Christian LAVENIR , Marie-Agnès FUZY, Alexis JONDOT

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Christian GAYRAL (donne pouvoir à : Jocelyne BILLONNET)

Membres Absents :

Lucie JACQUET

Affectation des résultats 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-René CHEVALLIER, Maire,
après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	24 603,87 €
- un excédent reporté de :	217 488,05 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	192 884,18 €
- un déficit d'investissement de :	87 424,22 €
- un excédent des restes à réaliser de :	12 759,00 €
Soit un besoin de financement de :	74 665,22 €

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	192 884,18 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	74 665,22 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	118 218,96 €
 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	 87 424,22 €

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 10 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

Le Secrétaire de séance,
Marie-Christine PEREIRA-LEBLANC

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.
Le Maire

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :